



# La comète

Fédération CFTC - Chimie - Mines - Textile - Énergie

**Bimestriel**



n°70 Juillet-Août 2014 - Prix 1€

# ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



**EXPERTISE  
ACCOMPAGNEMENT**

**PROXIMITÉ**

**SOLIDARITÉ**

Pour en savoir plus : Joël Bienassis  
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32  
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr

GIELA MONDIALE GROUPE, membre du groupe AG2R LA MONDIALE - 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul - 445 331 192 RCS Lille  
Crédit photo : Photos : Le Square (Francik Benausse)



## Le mot du Président

Je suis heureux de vous retrouver après cette période tant attendue que sont les vacances. J'espère que vous avez profité de ces moments pour vous retrouver en famille malgré une météo capricieuse.

L'actualité sociale a encore été riche et mouvementée en passant par les augmentations habituelles de l'été ainsi que certaines prévisions qui viendront encore peser sur le panier de la ménagère (énergie électrique + 2%). Je pense que vous avez tous reçu la douloureuse (votre feuille d'impôts) avec une augmentation importante de l'impôt, même nos amis retraités sont impactés.

### MAIS OÙ EST L'INTÉRÊT DES SALARIÉS ?

Tout cela au nom du déficit de l'état ! **C'est triste et inquiétant.**

Suite à un énième renouvellement gouvernemental, ce dernier fait tout pour s'attirer les bonnes grâces des représentants du patronat. Cela m'attriste ! Ce n'est pas de cette manière que les restructurations continues ou cessions d'actifs s'arrêteront ! Tout au contraire.

Exxon Mobil annonce la vente de ses 322 stations services sous l'enseigne ESSO dans l'hexagone. Le groupe Total réfléchit aussi sur le devenir de certaines de ses raffineries en France. L'officialisation par décret de l'arrêt du réacteur OSIRIS avec de nombreuses conséquences sur la médecine nucléaire, de ses installations dédiées que vous connaissez tous comme les appareils de radiologies, les scanners, les IRM et j'en passe.

**Tout cela au nom du profit et de la rentabilité ! Mais où passe l'intérêt des salariés ?**

Faisant suite à la validation par notre confédération de la position commune sur le pacte de responsabilité et de solidarité et malgré les garanties données lors de ses réunions de travail, le Conseil constitutionnel a censuré un des dispositifs majeurs du pacte de responsabilité : l'allègement des cotisations payées par les salariés, allègement qui concernait de façon dégressive les salariés rémunérés entre 1 et 1,3 smic. Ce dispositif, qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 2015, constituait l'article 1 du budget rectificatif de la Sécurité sociale adopté en juillet. Grâce à cette réduction de charges, le pouvoir d'achat d'un salarié au smic aurait augmenté de 520 € par an, et celui d'un salarié payé 1,2 smic, de 173 €. Le tout pour un coût de 2,5 milliards d'€ par an pour les finances publiques. Ne croyez-vous pas que nos imminents dirigeants politiques auraient dû vérifier si notre constitution permettait de mettre en œuvre certaines mesures avant de les proposer aux organisations syndicales. **Encore une fois, où est l'intérêt des salariés ?**

Je suis certain que vous allez prendre plaisir à lire ce 70<sup>ème</sup> n° de notre comète qui a pour dossier principal l'industrie du médicament, mais je ne vous en dis pas plus.

Je tiens à féliciter l'ensemble des équipes qui ont présenté des listes CFTC dans de nombreuses entreprises, Estée Lauder avec plus de 48%, Clarins avec plus de 70% sur 3 sites et j'en passe. Grâce à vous, militantes et militants de terrain, la CFTC est forte et j'en suis le premier heureux.

Pour finir, j'aurai la joie de retrouver un certain nombre d'entre vous lors de notre prochain Congrès fédéral qui aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2015 chez nos amis les Chtis à Berck sur Mer, nous y reviendrons dans nos prochains numéros.

Soyez sûrs que la Fédération CMTE est à vos côtés, alors n'hésitez pas à nous solliciter.

Je vous souhaite une bonne reprise et bon courage.

**Francis OROSCO**  
Président fédéral

## Sommaire



- ➔ **Le mot du Président** - p. 3
- ➔ **Le dossier du mois** - p. 4-6
  - Panorama de l'Industrie Pharmaceutique...
- ➔ **Actualités sociales** - p. 7-9
  - Laboratoire Weleda
  - Le syndicat catégoriel...
  - La COG du Régime minier signée !
- ➔ **Des Chiffres et des Dettes** - p. 10-11
- ➔ **Le Billet d'humeur - Brève** p. 12
- ➔ **L'avis des nôtres - des autres** p. 13
- ➔ **Nos partenaires s'expriment** - p. 14-15
- ➔ **Europe International** - p. 16 à 18
- ➔ **Les Infos Utiles** - p. 19 à 24
  - La Validation des Acquis de l'Expérience
  - Des poisons dans nos assiettes
- ➔ **La vie du mouvement** - p. 25 à 26
  - Plan de formation
  - Le RAID GDF SUEZ suite...
  - La CFTC sur le Tour de France

### La comète



**Organe Bimestriel de la Fédération CFTC  
CHIMIE-MINES-TEXTILE-ENERGIE**  
128, Avenue Jean Jaurès - 93500 PANTIN  
✉ contact@cftc-cmte.fr

**Directeur de la Publication : Francis OROSCO**  
**Rédaction Administration : Martine ULTSCH**  
49, Rue Nicolas Colson - BP 70058  
57803 FREYMING-MERLEBACH  
☎ 03 87 04 49 85 - FAX : 03 87 04 55 73

✉ cmtelacomete@laposte.net  
www.cftc-cmte.fr

C.P.P.A.P. : 0216 S 05940  
I.S.S.N. : 1624-9372

Prix au numéro : 1 €  
Abonnement annuel : 6 €  
de soutien : 15 €

Dépôt légal :  
3<sup>ème</sup> trimestre 2014

Imprimerie Sarregueminoise  
Chemin des Tuileries - Route de Nancy  
BP 20004 - 57211 SARREGUEMINES Cedex  
☎ 03 87 98 07 37



## Panorama de l'Industrie pharmaceutique en juillet 2014

A l'heure où le groupe Sanofi publie des résultats excellents pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2014, à l'heure où la prospérité de la plupart des grands groupes pharmaceutiques ne se dément pas, l'inquiétude perdure pour les salariés des Industries de Santé en France, l'Industrie Pharmaceutique en particulier.

En effet, comme le veut le vieil adage boursier, les arbres ne montent pas au ciel, et les ventes de produits pharmaceutiques sont en stagnation, voire en baisse en Europe, en France en particulier avec un recul de 2,3% en 2013, après -3,3% en 2012 et une stagnation en 2010 et 2011. Contrairement à ce que prétend le LEEM, syndicat patronal de l'industrie pharmaceutique, ce phénomène n'est pas franco-français. On le retrouve aux Etats-Unis, et en Europe dans des pays tels que l'Italie, le Royaume-Uni ou l'Espagne. Et cela semble logique dès lors que plus de 80% des besoins thérapeutiques dans les pays dits industrialisés, sont couverts par les produits existants. Les bons résultats de l'Allemagne peuvent certainement s'expliquer par son dynamisme économique, qui appuie son développement sur une immigration hautement qualifiée pour laquelle l'accès aux soins est probablement une priorité. Il en va de même pour les pays d'Europe Centrale, notamment la Pologne, qui affiche toujours une belle croissance économique et où la population accède progressivement aux soins aussi facilement qu'en Europe Occidentale.

Pour autant, cette stagnation ou décroissance des ventes en Europe et en France, paraît en dissonance avec l'état de santé excellent de la plupart de nos entreprises pharmaceutiques. En effet, la France n'a jamais exporté autant de médicaments (26299 Mds € en 2013), alors que dans le même temps le volume de nos importations baisse depuis 2012 pour atteindre cette année 17525 Mds €. C'est donc par une contribution de 8774 Mds € que l'industrie pharmaceutique participe à redresser la balance du commerce extérieur français, juste derrière l'industrie aéronautique et aérospatiale. Néanmoins, dans le même temps, l'emploi ne cesse de diminuer depuis 5 ans dans l'industrie pharmaceutique, et pour la première fois en 2013, les métiers de production sont aussi touchés.

Dès lors où est le problème ? Des groupes tels que Pierre Fabre qui augmente les capacités de production de son site d'Avène dans l'Hérault, le danois NovoNordisk à Chartres, le grec Famar à Orléans, l'Italien Chiesi dans le Blésois, Ethypharm à Châteauneuf-en-Thymerais, ou Innothéra à Chouzy-sur-Cisse continuent à investir en France. Sont-ils suicidaires pour aller ainsi à contre-courant ? Certainement pas ! Car toutes ces entreprises, qui pour la plupart sont des façonniers, sont tout sauf des organisations philanthropiques. Certes à travers les traitements qu'elles mettent sur le marché,

elles témoignent d'une forme d'intérêt pour le genre humain, mais en l'espèce, elles sont toutes au premier chef soucieuses de l'intérêt de leurs actionnaires, tout aussi « humains » en théorie, que les employés qui participent à leur enrichissement. Si ces entreprises continuent à investir dans la région Centre-Normandie (bizarrement cette nouvelle région n'est pas sur la nouvelle carte de France), c'est parce qu'elles y trouvent le terreau de leur croissance. Ce terreau, ce sont des acteurs régionaux engagés et volontaristes, souvent des subventions, des coûts fonciers maîtrisés, une logistique accessible, et surtout des salariés hautement qualifiés, soutenus par des programmes de formation construits paritairement, répondant aux besoins actuels et à venir de l'industrie. Pour autant, ne nous voilons pas la face, le développement des façonniers en France s'appuie sur le démantèlement de l'industrie pharmaceutique historique, avec des conditions d'emploi à terme beaucoup plus dures pour les salariés (cf Article Façonnage dans la Comète de l'an passé).

Il apparaît dès lors clairement que les grands groupes présents en France, notamment et probablement surtout les nationaux, après avoir ramené à la portion congrue leurs forces de promotion, sacrifié tout ou partie de leur R&D, utilisent maintenant la variable d'ajustement industrielle pour peser sur les décisions gouvernementales impactant les ventes en France.

Il convient cependant d'observer le contexte réglementaire français, aussi abscons que nos scientifiques peuvent être innovants lorsqu'ils peuvent exprimer leurs talents, maintenant de plus en plus souvent à l'étranger, est un frein considérable au développement de notre industrie. Et il faut entendre le terme réglementaire dans son sens le plus large.

Prenons l'exemple des médicaments génériques. Le principe de substitution systématique nous amène à constater en officine des situations aberrantes dans lesquelles le pharmacien vous impose sous la contrainte réglementaire, de consommer un produit générique qui est pourtant vendu au même prix voire parfois plus cher que le produit princeps (produit original, ayant bénéficié de brevets le protégeant des copies,



au bénéfice de son inventeur). En d'autres termes, la prime est donnée au copieur ! A chaque fois que votre pharmacien substitue un médicament, prenez la peine de lui demander de vous présenter l'original. Il sera parfois aussi surpris que vous de constater l'incohérence des prix relevés. Plus pernicieuses encore sont les distorsions de concurrence par le conditionnement. Par exemple en 2013, de 2 flacons de 14 gélules d'un générique inhibiteur de la pompe à protons vous étaient imposées parfois pour beaucoup plus cher que le flacon de 28 gélules du princeps prescrite par votre médecin. Autre constat ce mois-ci, des boîtes de paracétamol codéiné, dont la version générique vous est imposée sous la contrainte réglementaire, alors que le princeps est rigoureusement au même prix. En février 2014, quelques jours après la mise sur le marché du générique de la Flécaine, une patiente constatait que le prix du générique était 10,3% plus cher que le princeps reçu lors de sa prescription précédente. Quel est l'avantage pour notre système de santé ?

Bizarrement, lorsque l'on évoque ces pratiques incohérentes avec des conseillers ministériels, voire même avec nos responsables industriels, on nous objectera à l'unisson qu'il faut maintenant être prudent sur la question des génériques car nombre d'entre eux sont aussi fabriqués en France.

Autre exemple, chaque année à travers le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) et l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie), le gouvernement impose de nouvelles contraintes financières et utilise le médicament comme variable d'ajustement pour équilibrer les comptes de la nation. On peut comprendre qu'une pression existe pour faire baisser le coût de produits dont les frais de R&D et de promotion ont déjà été bien amortis. Mais l'imprévisibilité des mesures proposées prive les industriels de toute visibilité sur leur marché domestique. De la même façon que le budget des forces armées ne peut servir de soupape annuelle à l'explosion du budget de l'état, raison pour laquelle le législateur avait prévu que les lois de programmation militaires s'appliquent sur une durée d'au moins 5 ans, il serait raisonnable que l'ONDAM porte sur une durée au moins équivalente à 5 ans, qu'un PLFSS ne saurait remettre en question chaque année au gré des dysfonctionnements de l'Etat.



La réactivation du CSIS (Conseil Stratégique des Industries de Santé) par le Président Sarkozy, l'esprit de développement affiché par le Président Hollande, et la signature du Contrat Stratégique

de Filière en présence du Premier Ministre Jean-Marc Ayrault, des ministres concernés (Santé, Enseignement Supérieur et Recherche, Redressement Productif), des syndicats patronaux et ceux représentatifs des salariés, laissent augurer d'un avenir prometteur pour les Industries de Santé, l'industrie pharmaceutique en particulier. Las !... Au printemps 2014, en réaction aux nouvelles contraintes financières à venir pour l'industrie pharmaceutique, annoncées par voie de presse sans aucune concertation préalable, les organisations patronales suspendaient leurs contributions au Comité Stratégique de Filière. Quant aux organisations syndicales, elles n'ont jamais été invitées qu'aux réunions de bureau, pour prendre acte du fossé grandissant entre les attentes de l'industrie, et les égarements des ministères dans leur fatras administratif et parfois leurs dogmes d'un autre âge.

Que font les grands industriels pendant que le gouvernement et la chambre patronale ne se parlent plus ? Ils continuent à jouer au Monopoly.

Avec une prise de participation de 66% dans le capital du fabricant de produits génériques GlobalPharma, Sanofi prend le contrôle du laboratoire localisé à Dubaï. GlobalPharma qui fabrique des produits parfois concurrents de ceux de Sanofi, aura désormais la mission de promouvoir les génériques de Sanofi sur les marchés du Moyen Orient. La question est de savoir si GlobalPharma aura pour mission de distribuer les produits de Sanofi-Zentiva fabriqués en Europe, ou s'il s'agit d'une première étape en vue de la délocalisation de cette fabrication vers la zone EMEA, aux coûts plus faibles et



au potentiel de développement plus élevé. Cela pourrait expliquer la réponse très évasive de Chris Viehbacher, Directeur Général de Sanofi, à une question posée lors de l'assemblée générale de mai dernier, sur la stratégie du groupe en matière de médicaments génériques. Il y a deux ans, le patron emblématique de la transformation de l'entreprise française était dithyrambique sur le potentiel et la contribution de Zentiva aux résultats du groupe, et au financement de la recherche ; Aujourd'hui Sanofi-Zentiva se retire du GEMME, Association Française des Professionnels du Médicament Générique, tout en développant ses investissements dans les pays à bas coût du Moyen Orient, où le mot social ne fait pas partie du vocabulaire. Il est vrai qu'il n'y a pas de comparaison possible entre le coût salarial d'un employé pakistanais travaillant à Dubaï, (dont l'employeur retient le passeport afin qu'il ne s'échappe pas pendant toute la durée du contrat... dès lors peut-on encore parler d'employé ?), et celui d'un Tchèque, d'un Polonais, d'un Français ou même d'un Turc. Qu'en est-il de la Responsabilité Sociale (et Sociétale) de l'Entreprise, alors que dans certains bassins économiques européens y compris français, des familles se meurent, faute de pouvoir offrir un avenir à leurs enfants, faute d'avoir au moins un emploi décent au sein du foyer, quand bien même on ne puisse rester indifférent à la misérable condition du travailleur pakistanais.



Peu avant, on apprenait aussi que Sanofi aurait tenu des discussions avec des sociétés de private equity (fonds d'investissements américains) ou d'autres groupes pharmaceutiques en vue de leur céder un portefeuille de médicaments matures. Ce portefeuille regrouperait 200 médicaments et serait valorisé 6,3 milliards d'euros. Les sociétés consultées seraient les fonds TPG et Warburg Pincus, bien connus pour leurs méthodes expéditives, ainsi que les groupes Abbott Laboratories et Mylan. Des négociations seraient toujours en cours avec AstraZeneca et GSK. 3 sites français et un espagnol seraient impactés à hauteur de 2600 emplois.



Parmi les médicaments concernés figurerait notamment l'anticoagulant Plavix, médicament-phare qui devrait générer 2,1 milliards d'euros cette année, mais dont les revenus devraient chuter à 1,3 milliard dans... dix ans, du fait de réductions de prix en Europe. Pour

autant, Mr Viehbacher a estimé que la question du devenir des anciens médicaments en portefeuille (médicaments matures) dont le brevet a expiré, n'est pas facile à traiter car ceux-ci génèrent encore un important flux de liquidités. Mais alors, pourquoi ne pas les garder ??? N'est-ce pas ces « vieux » médicaments, à l'efficacité avérée, aux effets secondaires connus et maîtrisés, qui financent le dividende des actionnaires aujourd'hui, et accessoirement la recherche de demain.

De son côté, MSD, le premier laboratoire pharmaceutique étranger en France en nombre de sites, avec deux sièges sociaux (un pharmaceutique, un santé animale), deux sites de recherche et six usines, qui emploient en tout plus de 3 000 salariés, vient de finaliser un nouveau plan social après avoir restructuré 2 sites auvergnats avec des suppressions d'emploi à la clé.

Après les transformations, réorganisations, optimisations, délocalisations et autres synergies, on voit se répandre une nouvelle pratique dans l'industrie pharmaceutique. Il s'agit de l'inversion fiscale, terme consacré dans les milieux financiers. Le dernier exemple en date est celui de Mylan qui rachète une partie du portefeuille de médicaments d'Abbott. Pour ce faire, Abbott transférera les actifs cédés à une nouvelle société immatriculée aux Pays Bas, dont une filiale fusionnera avec Mylan qui transférera ainsi son siège des USA fiscalisé à plus de 30% vers les Pays Bas où la fiscalité devrait être 2 fois moindre. Comme quoi la vieille Europe peut être fiscalement attractive !!! Et les salariés dans tout cela !!!

Pour revenir à Sanofi, n'y aurait-il pas là une partie de billard à 3 bandes. Mylan rachète un morceau d'Abbott pour se positionner en Europe. Mylan et Abbott discutent en même temps avec Sanofi pour s'échanger quelques actifs. Il sem-

ble légitime de s'inquiéter de ces nouvelles pratiques auxquelles ont déjà eu recours des groupes emblématiques originellement français telles que les alliances Renault-Nissan ou Air-France-KLM.



Chez BMS, c'est le siège Européen basé en France à Rueil Malmaison, qui va être supprimé. Les salariés dont le poste ne sera pas supprimé, seront soit réaffectés dans les pays, soit transférés à Londres ou Bruxelles. Pour les salariés français, il s'agit du 8<sup>ème</sup> plan social en 8 ans.

Et les salariés dans tout cela ? Ils s'adaptent, ils se forment, ils travaillent, ils gardent le cap, ils se mobilisent chaque jour d'avantage sous l'emblème de la CFTC. Notre progression dans l'industrie pharmaceutique est spectaculaire. Notre représentativité nationale qui était de 13,8% en février 2014 ne cesse de croître, et nous pouvons probablement espérer franchir les 15% dans les prochains mois. Ces perspectives pourraient être remises en question si les opérations de démantèlement en cours venaient à s'intensifier.

La CFTC-CMTE est présente dans toutes les instances et notre capacité d'influence est aujourd'hui reconnue. Cela se traduit par la signature, ou pas, d'accords importants engageant l'avenir de la branche.

Juste avant la trêve estivale, au terme d'un appel d'offre exemplaire, la Fédération CMTE a validé la recommandation qui sera faite aux entreprises entrant dans le champ d'application de la convention collective de l'Industrie Pharmaceutique, de reconduire la couverture de leurs garanties prévoyance-santé auprès de l'APGIS pour les risques Maladie-Maternité, d'AXA pour les risques Décès-Incapacité-Invalidité. La gestion de l'ensemble des risques sera toujours confiée à l'APGIS. AXA continuera à gérer les fonds, réserves et provisions du régime. Ces dispositions prennent effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour une durée de 5 ans.

La CFTC-CMTE est présente dans la gestion et l'administration d'organismes tels que l'OPCA DEFI, les institutions de prévoyance-santé, ou les caisses de retraites, nous permet d'être influents autant que faire se peut dans les décisions.

Nous sommes aussi présents dans les jurys de la formation professionnelle. Récemment, notre intervention auprès de leur Direction a permis d'améliorer très sensiblement la qualité des dossiers produits par certaines entreprises.

Notre engagement est fort, grâce à la contribution régulière de militants et militantes d'horizons très divers, de la petite entreprise au plus grands groupes internationaux, de la recherche à la mise sur le marché, en passant par la production, la distribution, le réglementaire,... tous les métiers qui font la spécificité de notre industrie. Il convient de saluer ici leur travail.

Pour la Branche Pharma  
Pascal FREMONT



## Laboratoire Weleda Haut-Rhin Une belle implantation !

Depuis plus de dix-sept ans, l'équipe CFTC du groupe Laboratoire Weleda agit pour ses collègues. Et ils le lui rendent bien. Avec 51,5 % de voix aux dernières élections (2013), la CFTC redevient l'organisation syndicale majoritaire de l'entreprise. Retour sur une « success story ».

Hélène Jurvillier, responsable du service clients médicaments, travaille depuis 26 ans au Laboratoire Weleda, où elle est déléguée syndicale et secrétaire du Comité d'entreprise (CE). Avec ses collègues, ils ont créé la section CFTC en 1997. Objectif : participer aux négociations sur les 35 heures pour lesquelles, l'équipe était favorable. Ses neuf ans d'ancienneté derrière elle, Hélène a été naturellement choisie comme déléguée syndicale. « A cette période, les élections avaient lieu tous les deux ans. Dès la première année, on a été majoritaire. Puis, on a fait 100 % en 2005 ! » raconte-t-elle. Mais, la loi sur la représentativité a tout changé. « On a perdu la majorité pour la première fois en novembre 2009 avec deux sièges Titulaires CE sur les cinq. » se souvient Hélène. Un coup dur pour l'équipe, qui a fini par se retirer du CE qu'elle gérait depuis 12 ans.

### Une équipe CFTC proche des salariés et à leur écoute

Le temps ainsi dégagé a servi à mieux préparer les élections professionnelles de 2013. Avec pour principal enjeu : redevenir majoritaire. La pré-campagne a donc débuté par une identification des forces et faiblesses. Puis, s'en est suivie la constitution de l'équipe, le recrutement restant un vrai challenge dans une élection. Hélène Jurvillier, Patricia Ferrari, Laurence Saturni, David Camara, Sébastien Esslinger, Margareth Brunner-Isajja et Danielle Friedrich ont passé en revue la liste du personnel afin de cibler toutes les bonnes volontés ainsi que les compétences dont ils avaient besoin. Ils ont, aussi, organisé des entretiens avec leurs collègues. Et cela a payé : « Recevoir les salariés les motive. Dans notre cas, cela les a même incités à voter pour nous car ils étaient ravis d'être sollicités. » commente la militante, pour qui, la proximité avec les salariés, est une des clés de leur succès.

Pour preuve, la nouvelle équipe a réalisé un sondage destiné à déterminer ce que les salariés attendent d'un CE. 270 personnes sur 370 ont répondu au questionnaire. Une forte participation qui montre que le personnel s'implique dès lors qu'il se sent écouté. La section CFTC a ainsi construit son programme à partir des résultats de l'enquête, en proposant des actions pour les salariés et leurs familles : activités culturelles et sociales, congés « enfant malade », chèques cadeaux et bons d'achat...

### Les secrets de la reconquête

Une stratégie gagnante qui véhicule les valeurs de la CFTC, syndicat qui prône la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Discours apparemment bien reçu par les salariés comme en témoignent les résultats au premier collège des employés, qui ont fait basculer la majorité du côté de la CFTC. Mais ce n'est pas tout. Le protocole électoral a, par ailleurs, été renégocié par la délégation CFTC du groupe, qui a également géré toute l'organisation logistique. « On a mis en place un schéma chronologique des élections professionnelles de septembre à décembre. On a adapté notre stratégie ainsi que nos actions à ce planning. » confie Hélène Jurvillier. Un professionnalisme qui ne s'arrête pas là. Les voitures ont été décorées aux couleurs de la CFTC, les tracts, largement diffusés, y compris aux salariés non présents dans l'entreprise tels que les visiteurs médicaux et les commerciaux. Une belle campagne qui a abouti à une belle victoire.

Reconduits dans leurs fonctions, les élus CFTC ne se sont pas reposés sur leurs acquis. Ils ont entrepris de reformer le fonctionnement du nouveau CE : la retranscription des procès-verbaux est désormais sous-traitée, un expert-comptable est missionné sur l'activité économique de l'entreprise, un tract réalisé au bout de six mois de mandat reprend toutes les réalisations de l'équipe... Les prochaines élections se préparent d'ores et déjà. Hélène et ses amis restent motivés comme jamais, afin de montrer l'image positive et constructive, qui caractérise si bien la CFTC.

### Retrouver la majorité, c'est possible !

Le Laboratoire WELEDA France est une des 17 filiales du groupe WELEDA, dont le siège se trouve à Arlesheim en Suisse. L'entreprise, qui s'est spécialisée dans deux secteurs d'activité, les médicaments et la cosmétique naturelle, emploie 370 salariés répartis entre le siège à Huningue et les autres sites.

Depuis sa création en 1997, la section CFTC a toujours été majoritaire. En 2005, lors des premières élections pour un mandat de 4 ans, elle remporte les 6 sièges de Délégués du Personnel (DP) et les 4 sièges du CE. En 2009, elle perd, pour la première fois, la majorité. La CFTC obtient 142 voix sur les 277 suffrages, soit 51,26 % de voix et 2 sièges sur les 5 du CE.

Enfin, en 2013, elle redevient majoritaire avec 51,50 % des voix et 3 sièges sur les 5 du CE.

### Une belle récompense pour le travail d'une équipe dévouée à ses collègues.

Source « Lettre confédérale »



## Un syndicat catégoriel ne peut engager à lui seul tous les salariés

Après avoir indiqué qu'un syndicat catégoriel pouvait négocier et signer un accord collectif intéressant l'ensemble du personnel, la Cour de cassation affine sa position et précise que la signature de ce seul syndicat ne suffit cependant pas à valider un tel accord.



### Caractéristiques des syndicats catégoriels

Un syndicat est considéré comme « catégoriel » lorsque, de par ses statuts, il a vocation à défendre les intérêts d'une catégorie de salariés en particulier (en pratique, les cadres).

De ce fait, lors des élections professionnelles, ces syndicats ne présentent de candidats que dans le collège électoral correspondant à la catégorie professionnelle qu'ils représentent. Et c'est exclusivement en fonction des résultats obtenus dans ce collège que l'on détermine s'ils ont atteint ou non le seuil de 10 % qui permet d'accéder au statut de syndicat représentatif (c. trav. art. L. 2122-2).

### Capacité à signer les accords intercatégoriels

Ces syndicats ont vocation à négocier et conclure des accords spécifiques à la catégorie de salariés qu'ils représentent. Toutefois, la Cour de cassation a précisé, en 2011, qu'ils étaient également habilités à négocier les accords « intercatégoriels », c'est-à-dire applicables à l'ensemble du personnel (cass. soc. 31 mai 2011, n° 10-14391, BC V n° 134).

Dans ce cas, pour mesurer la « valeur électorale » de leur signature, il convient de rapporter leur audience à l'ensemble des collèges électoraux. C'est ainsi que l'on peut vérifier si l'ensemble des syndicats signataires (catégoriels comme non catégoriels) représentent bien 30 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections, condition sine qua non pour que l'accord soit valable (c. trav. art. L. 2232-12).

Restait à savoir si un syndicat représentatif catégoriel pouvait aller jusqu'à signer seul un accord intercatégoriel.

### Nécessité d'avoir la signature d'au moins un syndicat généraliste

Dans cette affaire, la CFE-CGC avait remporté une large victoire aux élections professionnelles, dans une société qui comportait manifestement une forte proportion de cadres. En effet, ce syndicat totalisait 35 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections du comité d'entreprise, tous collèges confondus.

Des négociations s'étaient ensuite engagées en vue de conclure un accord sur l'emploi des seniors. Seule la CFE-CGC avait signé. L'employeur estimait néanmoins que l'accord était valable puisque ce syndicat représentait à lui seul plus de 30 % des suffrages.

La Cour d'appel puis la Cour de cassation ont néanmoins estimé que l'accord était nul, dans la mesure où un syndicat représentatif catégoriel ne peut pas négocier et signer seul un accord d'entreprise intéressant l'ensemble du personnel. Par conséquent, même si ce syndicat avait dépassé les 30 % tous collèges confondus, il fallait la signature d'un syndicat généraliste pour que l'accord soit valable.

La Cour de cassation justifie sa décision par le « principe de spécialité », selon lequel un syndicat professionnel a exclusivement pour objet la défense des droits et des intérêts des personnes mentionnées dans ses statuts (c. trav. art. L. 2131-1).

Cass. soc. 2 juillet 2014, n° 13-14622 FSPBR

**Pierre RUBECK**  
Vice Président fédéral  
Président du Secteur Chimie  
CFTC-CMTE



## La COG du Régime minier SIGNÉE !

Le 22 juillet 2014, la Convention d'Objectif et de Gestion 2014/2017 a été signée par Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, M. Christian ECKERT, Secrétaire d'Etat au Budget, M. VASSELLE, Président du Conseil d'administration de la CANSSM et M. BONIN, Directeur général de la CANSSM.

Lors du Conseil d'Administration du 9 juillet 2014, la CFTC a donné son accord à cette signature et ce pour plusieurs raisons.

### Petit rappel historique pour savoir d'où l'on vient

Le décret du 30 août 2011 condamne purement et simplement le Régime minier à la disparition au 31 décembre 2013 en l'intégrant au Régime général.

Avec le changement de gouvernement, la CFTC ainsi que les autres fédérations ont manifesté leur mécontentement quant au devenir de ce régime. Après plusieurs rencontres avec les Tutelles, un moratoire a été décidé par la Ministre de la Santé, afin de faire un point de situation sur le régime. S'en est suivie la création de la Commission Stratégique de Coordination avec l'ensemble des acteurs, députés, direction de la sécurité sociale, agence régionale de santé du NPC et de l'Est, la CAN et les fédérations. Cette instance a été présidée par M. RITTER.

Pour la CFTC, cette commission n'a pas répondu à nos attentes car les représentants des affiliés n'ont pas été associés à l'élaboration de la COG.

La CFTC et les autres fédérations ont décidé de boycotter cette réunion dans l'attente d'une entrevue avec la Ministre, afin de lui faire part de leur ressentiment, réunion fixée début juin. A l'issue de ces réunions, une COG 2014/2017 nous a été présentée.

Pour la CFTC, celle-ci apporte des garanties suffisantes pour permettre un avenir au Régime de Sécurité Sociale des Mines. Cet avenir passera par des réorganisations nécessaires à sa survie.

Le traitement de l'assurantiel devra se faire par le Régime général au travers d'un mandat de gestion. Pour la CFTC, si cette solution est la plus pertinente, elle insiste que la mise en œuvre ne soit finalisée qu'à condition que tous les aspects aient été étudiés ; qu'il n'y ait aucune rupture dans le service rendu à l'affilié, que la proximité soit conservée, que chaque agent concerné par ce mandat de gestion ait fait l'objet d'une étude personnelle par rapport à sa situation.



La réorganisation de l'offre de soins, pour qu'elle soit plus efficiente, devra, en cohérence avec les ARS, répondre au mieux aux besoins des populations des différents bassins tout en maintenant ses coûts.

La CFTC n'est pas opposée à une telle restructuration à condition que ce ne soit pas simplement dans un souci d'économie, mais que le patient soit bien au centre du débat.

La prise en compte de la personne âgée est également un enjeu important de cette COG. La population de plus en plus vieillissante nécessite une prise en charge au travers des services d'aides à la personne.

Pour le personnel, la CFTC prend acte de l'engagement du maintien des emplois, du maintien de leur convention collective, si tel est leur désir, et de l'assurance que la mobilité professionnelle ne sera jamais contrainte.

Pour veiller à l'ensemble de ses engagements, la CFTC se félicite de la mise en place d'une commission de suivi, lieu d'échange où nous pourrions faire part de nos remarques quant à l'application de cette COG.

Ce ne sont que quelques éléments de la COG 2014/2017, vous pouvez retrouver le texte intégral sur notre site fédéral [www.cftc-cmte.fr](http://www.cftc-cmte.fr)

Les Administrateurs CFTC

## Les changements...

### **Dès 2017, les remboursements des dépassements d'honoraires par les complémentaires santé seront plafonnés à 100% du tarif de la sécurité sociale :**

Lundi 30 juin, la ministre de la Santé, Marisol Touraine a présenté les projets de décrets sur la généralisation de l'accès à une couverture complémentaire de qualité. Si le taux de remboursement des lunettes a beaucoup fait parler, les dépassements d'honoraires sont également dans le viseur du gouvernement qui souhaite plafonner leurs remboursements dès l'année prochaine.

Un remboursement plafonné à 100% du tarif de la Sécurité sociale

Concrètement, à partir d'avril 2015, la prise en charge par les complémentaires santé des dépassements d'honoraires ne pourra pas dépasser 125% du tarif appliqué par la Sécurité sociale. Dès 2017, elle tombera à 100% de ce même tarif.

En pratique, si le tarif de base de la consultation chez votre praticien est de 28 €, le montant maximal de votre remboursement sera de 63 € (28 € par la Sécu et 35 € par votre complémentaire) en 2015 et 2016, et de 56 euros (28 € pour chaque organisme) en 2017. Et ce, quel que soit le dépassement d'honoraire réglé.

Seuls les patients ayant consulté un médecin signataire d'un contrat d'accès aux soins pourra être mieux remboursé. Ces praticiens s'engagent à ne pas pratiquer plus de 150% de dépassement en moyenne sur une année. En contrepartie, les cotisations sociales dont ils doivent s'acquitter sont mieux prises en charge. Un hic néanmoins : les médecins signataires de ce contrat ne sont pas légions.

### **Le remboursement des lunettes par les complémentaires santé sera limité à 470 euros, selon un projet de décret du gouvernement :**

Avec une prise en charge maximale de 470 €, le remboursement des lunettes va être encadré selon un projet de décret présenté par le gouvernement, qui vise à «faire baisser le prix de l'optique» mais risque, selon les mutuelles, d'exclure les plus démunis.

Le Ministère de la Santé a présenté ses projets de décrets pour améliorer les couvertures santé.

En matière d'optique, un projet de décret, dont la publication est prévue en août ou septembre, met en œuvre la réforme votée dans le budget de la Sécu des «contrats responsables». Ces contrats bénéficient d'aides fiscales et sociales. «Il est donc naturel qu'en contrepartie» les français couverts par ces



contrats aient une «garantie de qualité sur le contenu de leur couverture santé».

Le ministère a lâché du lest par rapport aux premières moutures en fixant le plafond de remboursement à 470 € pour une paire de lunettes à verres simples. Le plafond pour les montures est de 150 €. Ainsi, si la monture coûte 150 €, les verres simples pourront être pris en charge jusqu'à 320 €.

Pour les verres complexes, le ministère veut fixer le remboursement maximum des lunettes à 750 € et à 850 € pour celles à verres très complexes.

Ces mesures seront effectives à partir d'avril 2015. Mais les mutuelles auront jusqu'à fin 2017 au plus tard pour s'y conformer.

Le gouvernement souhaite «casser cette spirale inflationniste en plafonnant ce que peuvent rembourser les complémentaires».

Ces montants s'appliqueront aux contrats dits «responsables et solidaires» des complémentaires, qui devront remplir un certain nombre de critères pour bénéficier d'une fiscalité allégée. Proposer une couverture complémentaire allant au-delà de ces plafonds reviendra pour les complémentaires à perdre ces avantages.

Autre mesure pour améliorer la couverture: les contrats responsables devront prendre en charge le ticket modérateur (partie non remboursée par la Sécu) pour toutes les catégories de soins, sauf les cures thermales. Ce qui englobe les consultations chez les spécialistes, les actes qu'ils prescrivent, mais aussi les analyses et examens et le ticket modérateur sur les séjours hospitaliers quelle que soit leur durée.

D'autres décrets prévoient toutefois d'améliorer la qualité des contrats offerts aux bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS).

### **Du changement en vue dans les aides à la rénovation, vous avez peut-être intérêt à reporter vos travaux !**

Allègement fiscal, relance de l'Eco-prêt à taux zéro, aides à la rénovation plus accessibles... Le projet de loi sur la transition énergétique pourrait accélérer la mise en place de plusieurs incitations financières destinées aux particuliers qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Présenté le 18 juin en Conseil des ministres, le projet de loi sur la transition énergétique défendu par la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène Royal, comporte une batterie de dispositions destinées à inciter à la réalisation de travaux de rénovation thermique dans les logements anciens. Une volonté qui poursuit deux objectifs : faire baisser la facture énergétique des ménages et créer de nouveaux emplois dans le secteur du bâtiment.

Selon le ministère, 20 millions de logements sont aujourd'hui mal isolés et peu performants. Avec, pour leurs occupants, des répercussions financières très concrètes : alors que la facture énergétique annuelle d'un ménage est évaluée à 900 € en moyenne, elle peut grimper à 2500 € pour une maison mal isolée. A l'opposé, une maison basse consommation revient seulement à 250 € par an. Pour réduire l'écart entre ces deux extrêmes, plusieurs pistes sont à l'étude, dont certaines pourraient entrer en application dans les tout prochains mois.

### **Un crédit d'impôt développement durable boosté**

Un allègement fiscal portant sur 30% du montant des travaux de rénovation énergétique engagés dans la résidence principale pourrait être décidé pour une période transitoire (contre 25% pour un bouquet de travaux ou 15% pour une opération engagée par les foyers modestes actuellement). Il devrait concerner les travaux réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le 31 décembre 2015, dans la limite de 8 000 € pour une personne seule et de 16 000 € pour un couple. Contrairement au Crédit d'impôt développement durable actuel qui impose un bouquet de travaux, il sera accordé dès la première opération réalisée. Les foyers modestes bénéficieraient par ailleurs d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et d'un nouveau «Chèque énergie».

### **La relance de l'Eco-prêt à taux zéro**

La ministre souhaite multiplier par plus de trois le nombre d'éco-prêts à taux zéro délivrés (30 000 actuellement). Pour y parvenir, elle envisage d'alléger les procédures de demande de prêts auprès des banques dès la fin septembre 2014. Notamment en autorisant les professionnels Reconnus Garants de l'Environnement (RGE) à attester de l'éligibilité des travaux à la place des banques. Un amendement en ce sens doit être présenté dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2014.

### **Des tiers financeurs pour soutenir les propriétaires**

Jusqu'à 5000 € pour isoler des combles, 7000 € pour changer de chaudière, 8000 € pour changer de fenêtres... La rénovation énergétique a un prix auquel de nombreux propriétaires ne sont pas en mesure de faire face. Pour accompagner les plus modestes dans l'amélioration énergétique de leur logement, le gouvernement souhaite développer un mécanisme de tiers financement. Ce dispositif inscrit dans la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), pourrait être étendu au financement des travaux des familles. Ce mécanisme permet à des opérateurs de financer à la place des particuliers les travaux de rénovation et de se rembourser sur les économies d'énergie réalisées. Les collectivités locales pourraient ainsi mettre en place des structures chargées du financement des travaux. Mais le secteur bancaire voit d'un très mauvais œil ce mécanisme qui, selon lui, met à mal leur monopole sur le crédit.

### **Une rénovation énergétique obligatoire en cas de gros travaux**

Le projet de loi sur la transition énergétique n'est malheureusement pas qu'incitatif. Le texte prévoit en effet d'obliger les propriétaires à réaliser un diagnostic énergétique ainsi que des

travaux de rénovation énergétique s'il réalise des travaux de ravalement de façade, de toiture et d'extension de surface.

### **Dans les copropriétés, le vote des travaux simplifié**

Dans les copropriétés, les travaux d'économie d'énergie pourront être votés à la majorité simple et l'installation de compteurs individuels encouragée. Chacun pourra bénéficier d'un allègement fiscal, dont le périmètre n'a pas été précisé, jusqu'au 31 décembre 2015.

Source : [lexpress.fr](http://lexpress.fr)

### **Livret A :**

Taux en baisse au 1<sup>er</sup> août 2014, il passe de 1,25 % à 1 %.

### **Coup de pouce fiscal limité pour l'emploi à domicile :**

L'Assemblée a voté un allègement de cotisations pour les salariés employés des services destinés à la garde d'enfants, aux personnes âgées dépendantes et aux personnes handicapées.

Déception en perspective pour les employeurs de salariés à domicile, qui réclament depuis des mois un coup de pouce fiscal. L'Assemblée nationale a bien adopté, dans le cadre de l'examen en nouvelle lecture du projet de budget rectificatif de la Sécurité sociale pour 2014, un amendement prévoyant une augmentation à 1,50 € par heure déclarée de la déduction forfaitaire de cotisations. Problème : cette hausse ne concerne que «les activités liées aux services à la petite enfance, aux personnes âgées dépendantes ou en voie de perte d'autonomie, ainsi qu'aux personnes handicapées». Exit «les activités qui correspondent davantage à des services de confort, tels que le soutien scolaire à domicile, la maintenance de la résidence principale et secondaire ou encore l'assistance informatique».

Source : [lefigaro.fr](http://lefigaro.fr)

### **L'électricité plus chère :**

S'agissant des tarifs d'électricité, Ségolène Royal, ministre de l'écologie et de l'énergie, avait gelé la hausse de 5% prévue au 1<sup>er</sup> août après la décision du Conseil d'Etat en faveur d'EDF au printemps dernier. Mais, finalement, les factures EDF devraient bel et bien augmenter à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Mais l'augmentation serait toutefois limitée à 2% grâce à un projet de refonte de la méthode de calcul des tarifs d'électricité.

### **Augmentation des prix du gaz :**

Mauvaise nouvelle pour ceux qui cuisinent et surtout se chauffent au gaz, les prix vont augmenter, de 3,9%, au 1<sup>er</sup> octobre, dans un contexte de marchés du gaz chahutés par la crise en Ukraine et de sanctions contre la Russie, l'un des principaux fournisseurs.

### **Les allocations chômage revalorisées de 0,7 % :**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, son montant journalier passe à 28,58 € (20,48 € en cas de formation), contre 28,38 € auparavant. La partie fixe de l'Are passe à 11,72 € par jour indemnisé, à laquelle s'ajoutent 40,40 % de l'ancien salaire.

## Notre pays d'août 2014

La France, en ce mois d'août, tout occupée à célébrer, commémorer, pleurer les morts d'hier et d'aujourd'hui oublie sérieusement de s'occuper des vivants.

Notre pays risque de regretter son sommeil de l'été 2014.

Le gouvernement doit enfin prendre les décisions courageuses que la lâcheté, l'aveuglement et la procrastination générale interdit depuis plus de vingt ans.

Chacun sait ce qu'il y a à faire, de la suppression des départements à l'éradication de toutes les rentes, de la réforme radicale de la formation professionnelle à celle du logement. C'est l'ultime choix pour le budget 2015 qui nous conduira à l'orée de la prochaine campagne présidentielle.

La situation du pays est dramatique. Elle est si dramatique qu'on essaie de la cacher par mille diversions : la croissance n'est pas là, le chômage augmente, les déficits s'entêtent à ne pas baisser, malgré les efforts d'économies, la dette publique ne se réduit pas. Le commerce extérieur ne s'améliore pas non plus, nos élites s'en vont et ceux qui restent baissent les bras.

Les extrêmes s'installent dans nos villes et nos quartiers.

Le pays tout entier se décompose en une juxtaposition de castes, de communautés, de corporations, de provinces, de générations, à qui personne n'explique qu'elles auront quoi qu'elles fassent, le même destin.

Personne n'explique le formidable avenir que l'on peut avoir ensemble, si on s'en donne les moyens.

Qui aura le courage de penser à l'intérêt du pays et non à sa propre personne ? Qui va commencer enfin à informer le pays de la catastrophe qu'il va vivre ? Qui va lui indiquer le passage, démocratique, pour retrouver son rang dans le monde et sa sauvegarde ?

C'est la réflexion d'un simple troubadour de France.

Je vais finir par cette phrase dite par mon père dans ma jeunesse « *En 1930, nous les français ont prenait les allemands pour des idiots, dix ans après, leur armée défilait sur les Champs Elysées* ».

L'histoire est souvent un perpétuel recommencement.

**Alain MARSY**

## Brève

### Rentrée littéraire

Comme la rentrée sociale ou la rentrée des classes, la rentrée littéraire est un événement incontournable du beau mois de septembre. Une fois n'est pas coutume, c'est l'occasion pour moi d'attirer votre attention sur un thriller économique de Flore VASSEUR « En bande organisée » paru en 2013.

Clara, Jérémy, Bertrand et les autres ont 40 ans. Quadras aux portes du pouvoir, ils agissent dans la finance, la politique, la communication. Formés à HEC, leur seul graal est le pouvoir. Accros à leur train de vie, à leur téléphone portable, ils se noient petit à petit jusqu'à perdre leurs âmes.

La toile de fond de ce roman, la crise économique de la zone Euro. S'inspirant de faits réels, cet ancien élève d'HEC livre un récit impitoyable sur les politiques, les financiers, les élites dirigeantes et leurs manipulations.

Ce thriller percutant décrit comment nos élites, banquiers et politiques ont enfumé les peuples pour satisfaire aux critères de la zone Euro.

Un roman hallucinant où l'auteure vulgarise l'économie et s'interroge sur la démocratie.

A lire absolument.

**Olivier PAULET**

**En bande organisée**

Flore VASSEUR

Editions EQUATEURS LITTERATURE

## La CFTC dans un esprit de fermeté constructive

Dans un contexte économique et social difficile, les partenaires sociaux se retrouvent aujourd'hui pour établir l'agenda social de l'année à venir. Pour la CFTC, le dialogue social existe et l'emploi est sa priorité. C'est pour cette raison qu'elle abordera cette rencontre dans un esprit de fermeté constructive.

Concernant l'agenda 2013/2014, la CFTC déplore que le comité de suivi de l'ANI du 11 janvier 2008 sur la « modernisation du marché du travail », incluant les ruptures conventionnelles, soit resté lettre morte. Elle souhaite à minima la mise en place d'un groupe de travail.

Comme pour les années précédentes, l'élaboration de ce programme de travail doit tenir compte de la feuille de route gouvernementale. Néanmoins, il est primordial pour la CFTC que les partenaires sociaux fixent, en toute indépendance, leurs priorités en matière de négociations sociales.

Concernant l'emploi :

- La CFTC est favorable à l'ouverture d'une nouvelle négociation pour les jeunes, après la présentation de l'évaluation des ANI jeunes.
- Face au chômage de longue durée qui continue sa progression, la CFTC estime urgent de prendre en compte deux situations : les demandeurs d'emploi qui vont arriver en fin de droits et ceux qui sont déjà en fin de droits.

Concernant la durée légale du travail, la CFTC considère qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir une négociation.

Enfin, le gouvernement demande aux partenaires sociaux de se pencher sur l'amélioration de la qualité du dialogue social dans les entreprises. La CFTC veillera, lors de cette négociation, à ce que chaque salarié puisse disposer d'une réelle représentation à travers une instance. Elle traitera également de la valorisation des parcours des élus et représentants syndicaux, grands oubliés des 21 réunions qui se sont tenues entre 2009 et 2012. Il conviendra aussi, pour la CFTC, de traiter de la discrimination syndicale.

Enfin, la CFTC rappellera qu'elle prône depuis plusieurs années la création d'un comité paritaire permanent du dialogue social composé de représentants des salariés et des entreprises. Cette instance permettrait d'organiser en commun les travaux, d'en évaluer les résultats et si besoin d'en corriger les effets ; elle permettrait, également, de jeter les bases d'un dialogue social franc, sincère et respectueux de tous les interlocuteurs.

Communiqué confédéral du 09.09.2014

## Et la Chine s'éveilla...

### Pour une responsabilité sociale au service de la performance



#### Déclaration commune d'entreprises en Chine

La concurrence internationale, les défis posés par la pollution et le réchauffement climatique, l'exigence grandissante des gouvernements et des populations pour bâtir la croissance économique sur le développement de leur territoire, conduisent les entreprises internationales à rechercher un mode de développement qui articule performance économique, respect de l'environnement et performance sociale partout où elles interviennent. Elles sont amenées à développer des stratégies de responsabilité sociale orientée vers la performance globale, le développement des territoires et l'innovation sociétale.

Les entreprises chinoises n'échappent pas à ces défis, qu'elles soient d'origine étrangère ou qu'elles appartiennent à des investisseurs chinois. L'ouverture économique promise et engagée par les nouveaux responsables politiques va encore accélérer les changements et exiger de la part des dirigeants d'entreprises, une véritable réflexion sur la conception qu'ils se font de la responsabilité sociale de leurs entreprises et de leur gouvernance.

Pékin, le 26 Mai 2014

Source : Observatoire Social International (OSI)

L'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 généralise la complémentaire Santé d'entreprise d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Avant la parution des derniers décrets, La Prévoyance de Branche Conseil synthétise, en pratique, les changements à venir.



## Une généralisation Santé Dans un contexte d'évolutions majeures Pour la protection sociale complémentaire

1<sup>er</sup> juin 2014 : nouvelle règle de portabilité "complémentaire santé"

Le maintien des couvertures Santé en vigueur dans l'entreprise pour les anciens salariés indemnisés par l'assurance chômage est dorénavant de **12 mois au maximum** au lieu de 9 mois. Sa durée dépend de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise et est appréciée en mois entiers arrondie le cas échéant au chiffre supérieur.

Cette obligation de maintien, préfinancée par le régime des salariés « actifs », est aujourd'hui « gratuite » pour l'ancien salarié sans emploi.

1<sup>er</sup> avril 2015 : nouvelle réglementation des "contrats responsables"

En santé, le bénéfice d'une fiscalité plus favorable nécessitera un encadrement des niveaux de garanties avec des **planchers et surtout des plafonds** pour les couvertures complémentaires.

Pour l'optique, une véritable grille de prises en charge minimum et maximum a été définie par le Gouvernement couplée à une limitation à 1 équipement remboursé tous les 2 ans sauf exception. Les dépassements d'honoraires des médecins, quant à eux, ne pourront pas être pris en charge par la complémentaire Santé au-delà de 51,75 € la consultation en 2015 puis 46 € à partir de 2017.

1<sup>er</sup> juin 2015 : nouvelle règle de portabilité "prévoyance lourde"

Comme pour la Santé, le maintien des garanties en vigueur dans l'entreprise pour les anciens salariés indemnisés par l'assurance chômage sera « gratuit » et porté à de 12 mois au maximum.

Il faut noter que la **nouvelle portabilité Santé et Prévoyance s'applique à toutes les entreprises** quelle que soit leur secteur d'activité en raison de la transcription législative de la Loi de sécurisation de l'emploi.

1<sup>er</sup> janvier 2016 : panier de couverture minimale en Santé

A cette date, toute entreprise devra proposer une couverture Santé à ses salariés financée à hauteur de **50% minimum** par l'employeur.

La couverture devra intervenir sur la plupart des actes remboursés par la Sécurité sociale. Elle remboursera notamment au moins 100 € pour un équipement verres simples + monture (150 € pour les verres complexes + monture) et 25% de dépassement pour les prothèses dentaires et l'orthodontie remboursées par la Sécurité sociale.

[www.la-prevoyance-de-branche.fr](http://www.la-prevoyance-de-branche.fr)  La Prévoyance de Branche Conseil

## Le saviez-vous ?

### Le rôle des syndicats dans l'entreprise en matière de protection sociale



- Chaque année, tout employeur dont l'entreprise compte au moins une section syndicale d'organisation représentative des salariés et dont les salariés ne sont pas couverts par un régime de prévoyance maladie dans le cadre d'un accord d'entreprise ou de branche, est tenu d'engager une négociation (article L 2242-11 du Code du travail)
- Au terme de l'article L911-1 du Code de la Sécurité sociale, la mise en place d'un régime de prévoyance collective complémentaire peut se faire grâce à trois instruments juridiques : l'accord collectif, le référendum et enfin la décision unilatérale de l'employeur (DU).
- La mise en place d'une garantie de prévoyance au sein de votre entreprise nécessite la saisie préalable du Comité d'Entreprise pour avis (R 2323-1 du Code du travail).
- Quel que soit le mode de mise en place (accord collectif, référendum, Décision unilatérale de l'employeur), le Comité d'Entreprise est obligatoirement saisi pour avis avant la modification d'une garantie de prévoyance (R 2323-1 du Code du travail), a un pouvoir de proposition sur l'amélioration des conditions de couverture de prévoyance des salariés (L 2323-1 du Code du travail).
- Le Comité d'entreprise, ou les délégués du personnel, reçoit, à sa demande, les comptes des régimes de prévoyance collective complémentaire (L 2323-49 et L 2323-60 du Code du travail). L'article 15 de la Loi Evin de 1989 prévoit une remise des comptes le 31 août au plus tard (comptes de l'année 2013 au 31 août 2014).
- Le Comité d'entreprise peut procéder à un audit extérieur des régimes Prévoyance et/ou Santé dans le cadre de son budget (recours à un expert « libre » de l'article L 2325-41 du Code du travail).

Une reconfiguration complète des garanties Santé des couvertures existantes d'entreprise s'annonce...

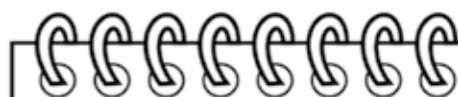
pour vous accompagner,

La Prévoyance de Branche Conseil lance une **offre spécifique pour les Comités d'Entreprise**

appelez notre numéro dédié

**09 70 44 07 66**

(coût d'un appel local)



Vous souhaitez en savoir plus pour votre négociation ?

> Connectez-vous au 1<sup>er</sup> site d'information exclusivement consacré à la protection sociale des conventions collectives

 [La-Prévoyance-De-Branche.fr](http://La-Prévoyance-De-Branche.fr)  
Une information de référence pour les partenaires sociaux

> Suivez-nous sur Twitter  
 @Prev2Branche

> Contactez votre interlocuteur dédié !  
Olivier Ferrère  
06.85.44.82.67  
olivier.ferrere@la-prevoyance-de-branche.fr



[www.la-prevoyance-de-branche.fr](http://www.la-prevoyance-de-branche.fr)  La Prévoyance de Branche Conseil





## GAZA : Le 7 août 2014 journée de l'engagement en faveur de la paix

IndustriALL Global Union a demandé à ses affiliés de montrer le 7 août leur engagement en faveur de la paix en se joignant à l'Appel mondial à l'action de la CSI après l'horrible bilan des victimes civiles à Gaza.

Les bombardements qui ont durement touché des écoles, des hôpitaux et la seule centrale électrique, ont amené de dures critiques de la part des Nations unies dont plusieurs membres du personnel ont perdu la vie. Le ciblage de civils est contraire au droit international et l'ONU en appelle au principe de responsabilité et de justice.

La seule solution réside en un cessez-le-feu permanent avec l'intervention de la communauté internationale pour forcer les parties à s'asseoir à la table des négociations pour conclure un règlement négocié qui mette fin au blocus de Gaza et à l'occupation de la Palestine. Il faut assurer un avenir de paix et de sécurité aux populations d'Israël et de Palestine avec une solution en deux États, où tous les peuples peuvent vivre en paix et en sécurité, et construire un avenir pour eux et leurs enfants.

### Les actions suivantes ont été entreprises le 7 août :

- Pression sur les gouvernements (par des visites en personne, des appels téléphoniques et des messages sur les médias sociaux) pour intervenir et soutenir un plan de paix en cinq points comprenant :

- un cessez-le-feu permanent;
  - une aide humanitaire à la population de Gaza;
  - l'arrêt immédiat de tous les transferts d'armement, de munitions et autres équipements militaires et technologiques pouvant être employés contre les civils;
  - la fin du blocus de Gaza;
  - un règlement négocié pour obtenir une solution en deux États disposant de la légitimité du droit international.
- Envoi le jeudi 7 août de messages de soutien à la paix sur Twitter à @UN et au gouvernement de votre pays, ou sur Facebook. Nous @ (le nom de votre syndicat) soutenons partout la paix et la démocratie. @ONU (@le gouvernement de votre pays ou une personnalité politique) agissez maintenant pour #gaza.
  - Apporter de toute urgence des contributions financières à l'initiative d'aide humanitaire pour Gaza de la fédération internationale des ouvriers du transport (FIOT), à [www.itfgazafund.org](http://www.itfgazafund.org)

Source : Industriall Global Union



## La détermination des syndicats fait reculer ENI qui voulait réduire la production en Italie

Les affiliés italiens d'IndustriALL Global Union, Filctem-Cgil, Femca-Cisl et Uiltec-Uil, ont répliqué par une série d'actions concertées aux plans annoncés début juillet par le géant de l'énergie, Eni, qui voulait modifier radicalement ses investissements dans le raffinage en Italie.

Le 31 juillet, après plusieurs réunions avec la direction et avec le gouvernement, un accord a été trouvé avec Eni pour les raffineries de Gela et Porto Marghera, qui souffriraient le plus si Eni devait réaliser ses projets draconiens.

D'après les syndicats, les parties ont signé un accord par lequel l'entreprise s'engage à relancer les activités préliminaires, en particulier la Ligne 1 de la raffinerie de Gela, en faisant notamment appel aux travailleurs externalisés, afin de permettre l'investissement dans la deuxième tranche du projet de conversion de la « raffinerie verte » de Porto Marghera suivant le calendrier et dans les délais prévus dans les accords de juillet 2013 et février 2014.

Plus de 90% des travailleurs avaient approuvé la grève nationale annoncée le 29 juillet par les syndicats. Ils s'étaient rassemblés par centaines devant le palais Montecitorio, à Rome, où siège la Chambre des députés italienne, pour protester contre ces plans qui auraient eu des conséquences dévastatrices pour les travailleurs d'Eni en Italie.

Malgré une stratégie et un plan d'investissement antérieurs publiés quelques semaines auparavant, Eni avait annoncé un changement de ses plans concernant le site de Gela, avec notamment sa reconversion pour en faire la raffinerie la plus moderne sur le plan technologique. Suivant le nouveau projet, la raffinerie de Gela devrait être démantelée pour être remplacée par une nouvelle « raffinerie verte ». Par rapport à son prédécesseur, il mettait gravement en danger l'emploi et les conditions de travail d'au moins 2.500 salariés directs et indirects ainsi que leurs familles dans la région de Gela, sans parler des 7% de PIB qu'il ferait perdre à une Sicile déjà économiquement défavorisée.

L'activité de raffinage, en Italie et plus généralement en Europe et dans les pays développés, est en difficulté, avec les fermetures et les pertes d'emplois massives que cela suppose. Les conséquences que cela pourrait avoir ont poussé les travailleurs italiens du secteur à lancer une grève de deux heures pour sensibiliser Eni dont les syndicats voudraient que la stratégie soit à nouveau résolument axée sur les défis du moment pour empêcher de nouvelles fermetures et de



nouveaux licenciements dans les activités de raffinage et de commercialisation tant que les activités d'exploration et de production d'Eni dégagent des bénéfices.

Pour les syndicats, Eni dispose de ressources économiques, techniques et humaines solides et le gouvernement italien, qui est un de ses actionnaires majeurs, devrait jouer un rôle actif (dans les limites des règles européennes) pour assurer la présence fondamentale d'Eni dans le paysage industriel et énergétique italien.

«IndustriALL Global Union salue la détermination et la résistance de ses affiliés italiens qui ont obtenu un tel résultat», a déclaré Kemal Özkan, le Secrétaire général adjoint d'IndustriALL.

Source : Industriall Global Union



## Mourir au travail n'est pas un destin pour les mineurs !

Le désastre qui a eu lieu cette année en mai à la mine Soma en Turquie a mis en évidence et rappelé les frayeurs éprouvées quotidiennement par les mineurs, qui peinent dans les profondeurs de la Terre, pour continuer de faire tourner les rouages de la vie moderne.



Cet homicide industriel est entré dans la conscience publique mondiale en raison du grand nombre de vies perdues et du commentaire impitoyable du Premier ministre turc, qui estime que c'est le destin des mineurs de mourir en gagnant tout juste leur vie.

On dit souvent que le travail des mineurs est dangereux. Malgré les nombreuses précautions prises, le dur milieu de travail n'accorde pas une coopération idéale. La structure tripartite de l'OIT est contestée dans l'industrie minière, laquelle représente un pour cent de l'emploi mondial et 30 millions de personnes. Dans le même temps, le secteur représente 8 pour cent des accidents du travail, ce qui en fait l'une des professions les plus dangereuses.

Au vu de ces horribles statistiques, l'exploitation minière, plus que toute autre industrie, exige des inspections constantes et régulières, et l'application de mesures de sécurité.

Le principal responsable des accidents dans les mines est la préoccupation de l'industrie, presque son obsession, du profit. La "course vers le moindre coût" est évidente dans l'industrie minière où la vie des mineurs est souvent sacrifiée sur l'autel du profit. Les statistiques concernant les décès, les blessures et les maladies professionnelles ne donnent pas un tableau complet; elles excluent l'étendue des souffrances humaines associées à l'exploitation minière.

En ce qui concerne les accidents dus au méthane, l'extraction de la houille est la plus dangereuse en raison de la présence probable de méthane. Le gaz toxique et asphyxiant peut être explosif à forte concentration. Bien que les dangers de l'extraction minière parlent d'eux-mêmes, il est encore surprenant et choquant de voir que seuls 27 pays ont ratifié la convention 176 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les mines. L'absence notable de pays miniers dans la

liste comprend le Chili, premier producteur mondial de cuivre, ainsi que l'Australie, le Canada, la République démocratique du Congo, l'Inde, la Turquie et l'Indonésie.

La liste des morts a le potentiel d'engourdir les sens, comme le montre le commentaire du Premier ministre turc. Si nous ne réussissons pas à nous faire entendre et gardons le silence face à ce mal, ce nombre continuera

toujours d'augmenter.

La convention 176 de l'OIT est d'une importance capitale pour un travail décent dans l'industrie. Dans le respect de la convention, les gouvernements sont appelés à mettre en place un cadre législatif et réglementaire pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs et travailleuses. Pour y parvenir, employeurs et mineurs doivent respecter les termes de la convention 176 de l'OIT. En outre, les autorités responsables doivent assurer un contrôle réglementaire approprié et des inspections, en exigeant la remise des rapports d'accident et la présentation de statistiques.

Dans une réponse à la tragédie minière en Turquie et au travail réalisé par IndustriALL pour la santé et la sécurité dans les mines partout dans le monde, une stratégie cohérente et intégrée est indispensable, y compris une campagne exhaustive mondiale pour exiger la ratification de la convention 176 de l'OIT et l'application de sa recommandation.

Nous avons besoin d'une forte culture de santé et de sécurité dans l'industrie minière, et ce, à tous les niveaux. Et seuls des syndicats forts et une forte négociation collective peuvent produire une telle culture. Plus le syndicat est fort, meilleure est la sécurité dans la mine – les syndicats sauvent des vies.

Kemal Özkan



Source : Industriall Global Union



## La Validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience (VAE) s'inscrit dans une démarche de formation permanente.

Ce dispositif permet, sous certaines conditions, à toute personne d'obtenir une reconnaissance officielle de son expérience par l'obtention d'une certification reconnue sur l'ensemble du marché du travail. La VAE constitue une voie supplémentaire d'acquisition de compétences, de qualifications, de connaissances, d'expériences, de savoirs, ... au même titre que les voies scolaires, universitaires, l'apprentissage et la formation professionnelle continue.

**VAE**  
Validation des  
Acquis de l'  
Expérience

### La validation des acquis de l'expérience (VAE), c'est :

- Un **droit** pour toute personne de faire reconnaître son expérience professionnelle, bénévole, associative, ...), ses aptitudes et connaissances en vue de l'acquisition d'une certification (diplôme, titre professionnel ou Certificat de Qualification Professionnelle) à égalité de dignité et d'effet par rapport aux autres modalités d'obtention ;
- Un **acte officiel** par lequel les compétences, aptitudes et connaissances du candidat à la VAE sont reconnues ;
- Une **procédure** de vérification, d'évaluation et d'attestation, par une autorité indépendante et souveraine, des compétences, aptitudes et connaissances du candidat ; cette procédure pouvant aboutir à l'obtention, en tout ou partie, d'une certification ou d'un refus de validation.

### Les bénéficiaires de la VAE

Toute personne, sans condition d'âge, de nationalité, de statut de niveau de formation :

- Salariés du secteur privé (CDI, CDD, intérimaire) ;
- Personnes sous contrat de droit privé dans les trois fonctions publiques (territoriale, hospitalière ou d'Etat) ;
- Agents publics titulaires (fonctionnaires) ou non titulaires (contractuels) des trois fonctions publiques ;
- Non salariés (professions libérales, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants, ...)

- Demandeurs d'emploi indemnisés ou non ;
- Bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale.

### Conditions requises

**Justifier d'au moins trois années d'expérience** (salariée, non salariée, bénévole, volontariat) **en rapport direct avec la certification visée.**

Ces trois années d'expérience se calculent en cumulant la durée des activités exercées de manière continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel, en France ou à l'étranger.

**Attention !** Les périodes de formation initiale ou continue ainsi que les stages et formations réalisés en milieu professionnel (pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre de l'enseignement professionnel) ne sont pas pris en compte dans le calcul des trois années d'expérience requises pour entamer une VAE.

### Financement de la VAE

Selon la situation du candidat à la VAE (salarié, demandeur d'emploi, non salarié, agent public, ...), il existe plusieurs sources de financement (entreprises, régions, Unédic, OPCA, OPACIF, FONGECIF, ...).

### La procédure de demande de VAE

Il appartient aux organismes certificateurs de préciser leurs modalités de validation pour leurs certifications. Pour l'enseignement supérieur, par exemple, il faut s'adresser directement aux universités pour connaître les règles de validation des acquis applicables à leurs titres ou diplômes.



Cependant, les principales étapes d'une VAE sont relativement similaires.

## Les différentes étapes :

### 1. S'informer, s'orienter

Cette étape est destinée à apporter une réponse structurée au candidat à la VAE (information sur l'ensemble des dispositifs de validation des acquis, conseil et orientation vers le système de validation des acquis le plus approprié).

Ce dispositif d'information/conseil en VAE s'organise de la manière suivante :

- **Au niveau national**, avec l'**ONISEP** (production de supports d'information) et la **CNCP**, chargée de la conception et de la gestion du RNCP ;
- **Au niveau régional**, avec les **CRIS** d'information/conseil en VAE, qui produisent une information adaptée au niveau régional sur les systèmes de validation et de certification et assurent l'animation du réseau des points relais conseil en VAE de la région ;
- **Au niveau local**, avec les **Points relais conseil (PRC)** en VAE ou les **Points information conseil (PIC)**, chargés d'accueillir, d'informer et de conseiller les candidats à la VAE : ces Points aident le candidat à se repérer parmi l'offre de certification régionale et nationale, à s'orienter auprès des certificateurs concernés et à connaître les possibilités de financement.

**A savoir !** Ces points relais conseil en VAE sont situés le plus souvent dans des structures déjà existantes comme par exemple : **Pôle emploi, FONGECIF, CIO, PAIO, CIDJ, missions locales**, etc. ;

### 2. Déposer un dossier de recevabilité

Le candidat à la VAE doit retirer, remplir et retourner, auprès de l'organisme certificateur, un dossier de recevabilité.

**Cette étape est obligatoire.**

#### Critères de recevabilité :

- Justifier d'au moins trois années d'activités salariées, non salariées, bénévoles ou non bénévoles, en rapport direct avec la certification visée ;
- S'engager sur l'honneur à ne pas déposer qu'une demande par année civile pour des certifications différentes.

#### Documents permettant d'attester la réalité et la durée de l'expérience :

- **Activité salariée** : bulletin de salaire ; attestation d'employeur ; ...
- **Activité non salariée** : déclarations fiscales ; déclarations d'existence Urssaf ; ...

- **Activité bénévole** : attestation signée par deux personnes de l'association (ou syndicat) ayant pouvoir ou délégation de signature ; ...
- **Activité volontaire** : attestation de l'organisme employeur ; contrat de volontariat associatif ; ...

A ces documents peuvent s'ajouter tout document attestant de l'expérience du candidat : comptes-rendus de réunions, synthèses, rapports thématiques, ...

**A savoir !** Un formulaire commun pour l'étape de recevabilité est téléchargeable sur [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

### 3. Constituer son dossier de VAE

Pour constituer son dossier, le candidat peut se faire accompagner par la personne ou l'organisme (public ou privé) de son choix.

L'accompagnement a pour objectif de fournir une aide méthodologique au candidat pour la constitution des dossiers de VAE, et/ou de préparer la mise en situation professionnelle (lorsqu'elle est prévue) et le passage devant le jury de validation.

Les modalités d'accompagnement peuvent être déterminées par l'organisme certificateur (ministères, organismes publics et privés délivrant des certifications).

**Conseil !** Bien que l'accompagnement dans une démarche de VAE ne soit pas obligatoire, il est cependant fortement recommandé.

### 4. Présenter son dossier au jury de validation

Le candidat adresse sa demande de validation auprès de l'autorité ou de l'organisme qui délivre la certification dans les délais et les conditions fixés par ces derniers.

**Attention !** Le nombre de demandes étant limité, un candidat ne peut déposer qu'une seule demande pour la même année civile et pour le même diplôme, titre ou CQP et pas plus de trois demandes sur la même année civile s'il s'agit de diplômes ou de titres différents.

**Le jury de validation**, composé de professionnels et d'enseignants-chercheurs, se prononce au vu du dossier constitué par le candidat et à l'issue d'un entretien avec ce dernier.

**Le dossier de présentation de l'expérience** (document sur lequel se base le jury pour évaluer les compétences du candidat) peut varier dans sa forme et sa structure en fonction des organismes certificateurs, mais il contient obligatoirement les éléments suivants :

- Description du parcours d'expérience (professionnelle, bénévole, volontaire) et du parcours de formation ;
- Description du/des emploi(s) occupé(s) et de la/des activité(s) bénévole(s) en rapport direct avec la certification recherchée (activités professionnelles exercées, connaissances, aptitudes et compétences mobilisées).



cation recherchée (activités professionnelles exercées, connaissances, aptitudes et compétences mobilisées).

**L'entretien** permet aux membres du jury de disposer d'informations complémentaires pour mieux approcher la réalité/l'authenticité des activités décrites par le candidat. La durée de l'entretien est variable selon les organismes certificateurs. **Le jury est souverain.**

#### 3 résultats possibles :

- **Refus** : lorsque les acquis du candidat ne correspondent à aucune compétence, aptitude et connaissance exigées pour obtenir la certification visée.

> **Réorientation du candidat vers de nouvelles actions (bilan de compétences, formation, ...).**

- **Validation partielle** : le jury se prononce sur les aptitudes, compétences et connaissances qui, dans un délai de 5 ans à compter de la notification de sa décision, doivent faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention de la certification visée.

> **Aide à la structuration du parcours complémentaire permettant la validation des unités manquantes.**

- **Validation totale** : lorsque les acquis du candidat correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées pour obtenir la certification visée.

## Conseils pour réussir sa démarche

Disposer d'une expérience et de l'ancienneté requise ne signifie pas pour autant une conversion automatique en diplôme, titre ou CQP.

Entamer une VAE repose sur une procédure et des modalités de validation strictes.

Elle constitue un investissement personnel rigoureux dans la durée (8 à 10 mois en moyenne).

Il est donc nécessaire de bien évaluer la faisabilité de son projet avant de s'engager.

Les organismes certificateurs peuvent confirmer ou non la pertinence du projet de VAE pour un candidat ; l'orienter vers un parcours de formation peut s'avérer, parfois, plus efficace.

#### Faire le point sur son profil et ses motivations :

- Quelles sont les principales étapes de mon parcours professionnel (formation, carrière, évolution, ...) et personnel (sport, activités pédagogiques, bénévolat, activités à caractère social et syndical, ...) ?

- Quels sont les savoir-faire et savoir-être acquis au cours de mes expériences ?

Un bilan de compétences peut aider à faire le point et à construire son projet.

#### Connaître les différents termes liés à la VAE :

- Qu'est-ce qu'une compétence, un savoir-faire, un niveau de formation, un référentiel de certification, ... ?
- Qu'est-ce qu'un dossier de recevabilité, un congé de VAE, une mise en situation réelle ou reconstituée... ?

#### Bien connaître le métier pour lequel je souhaite obtenir une certification :

- Consulter les fiches métiers du RNCP ;
- Rencontrer les professionnels du métier pour échanger avec eux notamment sur le référentiel de certification, les compétences clés à maîtriser, ...

#### Avoir conscience des impacts possibles de la démarche :

- Même si un candidat est éligible à la VAE, l'obtention d'une certification n'est pas automatique ;
- Une démarche de VAE implique un travail personnel important (regroupement des éléments justifiant l'expérience, rédaction du dossier de candidature, accompagnement, ...).

#### Réflexion personnelle avant d'entreprendre la démarche :

- Intérêts professionnels et/ou personnels ;
- S'informer sur la/les certification(s) appropriée(s) ;
- Qui délivre la certification ?
- Démarches administratives (employeur, OPCA, organisme certificateur) ;
- Travail personnel important.

#### Structurer la rédaction du dossier de validation de l'expérience :

- Identifier et formaliser ses compétences et connaissances implique un travail méthodique ;
- Disposer de suffisamment de temps pour la rédaction du dossier ;
- Faire part des difficultés rencontrées à son accompagnateur (expert dossier), dans le cadre de plusieurs réunions de travail, afin d'optimiser la qualité et le contenu du dossier.

## Les certifications accessibles par la VAE

### A savoir !

Une certification est un document juridique qui atteste d'un niveau de qualification ou de capacité à réaliser des activités professionnelles dans le cadre d'une ou de plusieurs situations de travail, à des degrés de responsabilité définis dans un référentiel.

L'obtention d'une certification est formalisée par un document qui authentifie les compétences/savoir-faire d'un individu au regard du référentiel existant.

### On peut faire valider :

- Un diplôme ;
- Un titre à finalité professionnelle ;
- Un CQP.

### Les certifications permettent :

- De passer un concours ;
- De suivre des formations ;
- D'être embauché et d'exercer une activité professionnelle ;
- De percevoir un salaire déterminé (notamment lorsque les certifications sont reconnues dans les grilles de classification ou les conventions collectives de branche).

**Important ! Toutes les certifications à finalité professionnelle ne sont pas accessibles par la VAE ;** il s'agit notamment de celles faisant l'objet d'une réglementation particulière (santé, sécurité, sport et défense).

Les certifications accessibles par la VAE figurent dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Actuellement, près de 6000 certifications sont accessibles par la VAE.

### Le RNCP

Placé sous la responsabilité de la commission nationale des certifications professionnelles (CNCP), ce répertoire :

- Regroupe toutes les certifications (diplômes, titres et CQP) accessibles par la VAE ;
- Fait état des correspondances entre les différentes certifications et, lorsqu'elles sont prévues par les autorités qui les délivrent, les reconnaissances mutuelles, partielles ou totales ;
- Mentionne les éventuelles conditions particulières



d'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ;

- Indique, pour chaque certification, le nombre de personnes ayant, chaque année, obtenu la certification ;
- Présente les diplômes et titres à finalité professionnelle par domaine d'activité et par niveau et les CQP par domaine d'activité.

L'enregistrement d'une certification au RNCP est valable 5 ans à compter de la publication de l'arrêté du Premier ministre.

Le RNCP est consultable à l'adresse suivante : [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)

## La VAE au cœur de la formation

Pour la CFTC, chaque personne doit être acteur de sa vie professionnelle et de son parcours de formation, indépendamment des priorités de l'entreprise.

La formation professionnelle continue doit permettre à chaque salarié d'évoluer d'au moins un niveau de qualification au cours de sa carrière.

La VAE s'inscrit pleinement dans cette optique puisqu'elle regroupe à la fois une démarche de reconnaissance des savoirs et de maintien dans l'emploi tout en contribuant à sécuriser les parcours professionnels.



Source : Publication confédérale CFTC



## Des poisons dans nos assiettes !



Nos aliments sont bourrés d'additifs potentiellement dangereux, que ni les industriels, ni les pouvoirs publics ne se décident à limiter ou interdire, en France du moins.

C'est donc à nous, consommateurs, de rester vigilants !

## La liste des substances à éviter à tout prix

### E320, E321 : courants et cancérigènes !

#### Où les trouve-t-on ?

Le E320 et le E321, alias le butylhydroxyanisole (BHA) et le butylhydroxytoluène (BHT), sont des antioxygènes utilisés pour retarder l'oxydation des aliments, notamment des matières grasses, et éviter leur rancissement. On les trouve dans nombreux plats «tout prêts» et chewing-gums...

Quels sont leurs dangers ? Le E320, également douteux, a été classé «cancérogène possible pour les humains» par les instances internationales (le CIRC et l'OMS). Le E321, également cancérogène, peut provoquer des allergies cutanées, digestives et serait suspecté d'être hypercholestérolémiant. En clair, il favoriserait le dépôt des graisses dans les artères chez certaines personnes.

**Conseil :** évitez les aliments dont l'étiquette les mentionne.

### Trop de parabens, y compris dans l'alimentation !

#### Où les trouve-t-on ?

Ils sont utilisés en cosmétique, mais aussi dans l'alimentation, notamment dans certaines charcuteries, pâtés en gelée, pâtes à tarte, biscuits apéritifs et confiseries. Les parabens, alias E 214 à E 219 sont des conservateurs qui servent à maintenir les denrées plus longtemps en rayon.

### Quels sont leurs dangers ?

Ils sont suspectés être des perturbateurs endocriniens (sys-

tème hormonal), ils pourraient entraîner des risques de stérilité et de cancers.

**Conseil :** évitez les aliments et cosmétiques dont l'étiquette mentionne leur présence.

### E535 et sel : gare aux allergies !

#### Où les trouve-t-on ?

Le E535, alias le ferrocyanure, est un additif antiagglomérant qui sert à éviter l'agglutination des grains de sel entre eux. Il est présent dans de nombreux sels fins de table.

### Quels sont ses dangers ?

Il s'agit d'un dérivé du cyanure, qui n'a heureusement pas sa toxicité, mais qui peut cependant provoquer des allergies cutanées et digestives chez certaines personnes.

**Conseil :** préférez des sels sans additif comme du sel marin naturel, iodé.

### E102, E104, E110... : colorants suspects

#### Où les trouve-t-on ?

Les colorants comme le E102, E104, E110, E122, E124, E129, rendent le produit plus attrayants, en donnant aux aliments des teintes jaune, orange et rouge. On les trouve dans les bonbons, gâteaux, sirops, boissons...



## Quels sont leurs dangers ?

Ils peuvent provoquer des allergies cutanées et digestives et favoriseraient l'agitation des enfants hyperactifs. Plusieurs d'entre eux sont interdits dans des pays comme les Etats-Unis (E104, 110, 122, 124), la Finlande et la Suisse (E102), mais pas dans le reste de l'Europe !

**Conseil :** Préférez les aliments sans colorant ou avec colorant naturel, bannissez bonbons et sirops industriels.

## Acides gras trans : des risques de cancer du sein ?

### Où les trouve-t-on ?

Victimes de leur mauvaise image, ils sont moins présents, mais on les retrouve encore dans des margarines, biscuits, chips, pâtes à tartes, chocolat à tartiner... Les acides gras trans étiquetés «graisses partiellement hydrogénées» proviennent en grande partie, de la transformation industrielle de graisses végétales. Ils rendent plus croustillants certains produits, avec en prime une meilleure conservation.

## Quels sont leurs dangers ?

Ils sont délétères pour le cœur et les vaisseaux, et sont soupçonnés pour certains d'entre eux de favoriser le cancer du sein.

**Conseils :** évitez les aliments dont l'étiquette mentionne la présence d'acides gras, graisse, ou huiles végétales partiellement hydrogénées.

## E221 à E228 : nausées et allergies

### Où les trouve-t-on ?

Ils sont présents dans le vin, cidre, certaines moutardes, conserves de légumes, crevettes... Les sulfites alias E221 à E228 sont des conservateurs qui servent à maintenir les denrées plus longtemps en rayon.

## Risques :

Ils peuvent provoquer des nausées, des allergies cutanées et digestives, aggraver un asthme pour les personnes sensibilisées, quelle que soit la dose. Le problème : il y en a trop et partout.

**Conseils :** éviter les aliments dont l'étiquette mentionne leur présence.

## E950, E951, E955 = kilos ?

### Où les trouve-t-on ?

Les édulcorants, alias E950, E951, E955 donnent une saveur sucrée sans apporter de calories. On les trouve dans les sodas light, produits présentés «sans sucre ajouté» ou «0 calorie».

## Quels sont leurs dangers ?

Ils participeraient à la progression du surpoids et de l'obésité en favorisant l'appétence pour le sucré. Une étude chez l'animal - étude italienne (2007)- montre un risque majoré de cancer pour le futur enfant. Ces résultats viennent d'être contestés par l'Autorité Européenne... qui n'a pas pratiqué d'expertise contradictoire.

**Conseils :** Evitez les aliments contenant aspartame, sucralose, acésulfame K, cyclamate, saccharine, thaumatococcus ou E950 à E957.

## E 210 à 213, facteurs d'hyperactivité

### Où les trouve-t-on ?

L'acide benzoïque, alias les additifs E 210 à E 213 sont des conservateurs qui servent à maintenir les denrées plus longtemps en rayon. On les trouve dans les sodas, certaines conserves de produits de la pêche, confitures et gelées à faible teneur en glucide, dans les fruits confits ou légumes au vinaigre.

## Quels sont leurs dangers ?

Ils favorisent les allergies cutanées et digestives chez les personnes sensibilisées, et entraînerait de l'agitation des enfants déjà hyperactifs.

**Conseils :** Eviter les aliments dont l'étiquette mentionne leur présence.

## Pourquoi ces additifs sont-ils mauvais pour la santé ?

La dose journalière admissible par kilo (DJA) d'un additif est calculée à partir d'une dose sans effet d'après des études menées chez l'animal et divisé par 100. Mais ce principe ne prend pas en compte le cumul des différents additifs. Vous êtes donc à risques si vous êtes trop souvent au régime (pour les édulcorants), avez une alimentation industrielle peu variée, consommez trop de bonbons ou sodas...

« En comparant, on trouve pour la même sorte de produits, des aliments avec plus ou moins d'additifs. Il suffit de bien regarder les étiquettes et de choisir ceux qui en contiennent le moins », explique le Dr Laurent Chevallier, praticien attaché au Centre hospitalo-universitaire de Montpellier.

Source : [www.medisite.fr](http://www.medisite.fr)

## Plan de formation 2014

Chers Amis,

Des places sont encore disponibles, inscrivez-vous sans tarder.

La formation sera votre force !

**Nous comptons sur vous !**

Eric GROH  
Joseph MUNICH



### Octobre 2014

29/10/2014 au 31/10/2014

Dijon

3.9 : CE (approfondissement)

2.5 : FIME

### Novembre 2014

25/11/2014 au 27/11/2014

Liévin

4.6 : Risques psychosociaux

5.6 : Insertion des travailleurs en situation de handicap

Inscrivez-vous à la  
Fédération CFTC-CMTE  
128, Avenue Jean Jaurès  
93500 PANTIN  
auprès du Secrétariat Formation :

Michèle BENZAKEN

01 57 42 42 16

[secretariat-formation@cftc-cmte.fr](mailto:secretariat-formation@cftc-cmte.fr)

Responsables Formation :

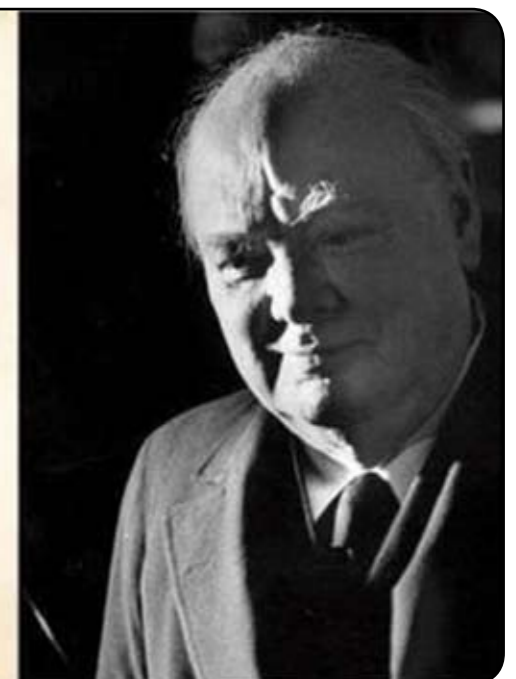
Eric GROH

Joseph MUNICH

## La citation du mois

« Le Succès n'est pas final,  
l'échec n'est pas fatal:  
C'est le courage  
de continuer qui compte. »

Winston Churchill  
1871-1965





## Carnet rose CFTC melting sport : Les premiers effets du RAID GDF SUEZ



Plus que quelques jours avant la grande aventure CFTC melting sport. J'ai hâte ! Mais déjà les premiers effets du RAID se font sentir, et pas uniquement dans les courbatures liées à un entraînement intensif. Laissez moi vous raconter mon histoire...

Depuis la validation de notre participation au RAID, la dynamique CFTC se met en marche, en course je dirais même ! Au-delà du courant de sympathie que draine notre équipe, le réseau CFTC grossit. La communication s'organise autour de cet événement. Il nous permettra d'afficher notre syndicat, toujours au plus près des salariés.

Nous allons rencontrer sur place plus de 2000 salariés. Cela m'impressionne un petit peu d'ailleurs, d'autant que nous voulons montrer toute la force du réseau CFTC.

Nous avons l'ambition d'être l'équipe la plus soutenue au cours de ces trois jours de compétition et je compte sur vous, chers lecteurs, pour que l'équipe CFTC melting sport soit celle bénéficiant du plus grand nombre de messages de soutien.

Ce n'est pas la première place sportive qui est visée mais participer et arriver au bout. Par contre, gagner le RAID d'un point de vue médiatique est un réel moteur. Comme vous

avez pu le lire dans l'article de la Comète N°69, c'est ce qui a animé le projet depuis le début.

Vous savez, quand il ressort d'un collectif de la motivation, une cohésion de groupe, des effluves de camaraderie, la créativité est alors sans limite et les idées fusent les unes après les autres. Ainsi est venue l'envie d'une identité visuelle figurative d'un personnage qui incarnerait la CFTC, ses valeurs, son élan.

C'est comme cela que je suis née et me voici pour représenter fièrement la CFTC.

Moi, c'est Comète, la mascotte. Et à l'instar d'un petit bonhomme vert devenu l'égérie d'une société de crédit, j'ai l'ambition que chaque salarié pense CFTC en me voyant..

Je suis la première supportrice de l'équipe CFTC melting sport. Le RAID va nous permettre de faire plus ample connaissance. Et j'espère bien vous accompagner pour de nombreuses années...

Vous aussi, participez à l'aventure CFTC melting sport en laissant vos messages de soutien. Vous trouverez toutes les informations sur [www.cftc-cmte.fr](http://www.cftc-cmte.fr).

A très bientôt pour la suite des aventures...

**comète**



## La CFTC sur le Tour de France

### UD CFTC Loire

La journée «Point bleu» lors du passage du Tour de France a été non seulement une réussite mais aussi un véritable moment de partage et convivialité !

Tous nos remerciements à tous les participants qui ont répondu avec autant d'enthousiasme aux activités de cette journée.

C'est ensemble que nous serons plus forts et fiers d'être CFTC !

Bravo à vous tous pour cette journée bleue comme l'était le ciel !

Christine MOLENDI VALLAS



### SANTÉ - ÉPARGNE - PRÉVOYANCE - RETRAITE

Dans le cadre de l'ANI (accord national interprofessionnel) du 11 janvier 2013, Malakoff Médéric vous accompagne pour mettre en place un régime de frais de santé sur mesure (diagnostic, prévention et accompagnement) afin de concilier, dans votre branche professionnelle, performance de l'entreprise et bien-être des salariés.

Votre contact :  
Gilles SOHM au 01 56 03 30 10 - [contact-branches@malakoffmederic.com](mailto:contact-branches@malakoffmederic.com)



malakoff médéric  
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

# J'❤ CADHOC

Spécialiste du chèque-cadeau, Cadhoc offre aux particuliers, entreprises, Comités d'entreprises et collectivités le plaisir et le choix de tous les univers cadeaux.

Avec son réseau n°1 de magasins partenaires agréés partout en France et ses services en ligne exclusifs, on a tous une bonne raison d'aimer Cadhoc.

[www.cadhoc.com](http://www.cadhoc.com)

Cadhoc

**0 825 800 185**

0,15€ TTC/min



Le cadeau qui emballe tout le monde